

Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal du 9 mai 2018

Présidence	M. J. Grand
Présents	Mmes C. Chiriatti, C. Di Stasi, I. Martinez, A. Potenza, C. Rion Santoru MM. C. Brülhart, E. Fillet, T. Hunziker, C. Keimer, V. Läderach, D. Nicole, B. Riedweg, F. Sandoz, M. Zwahlen
Excusés	MM. L. Luisoni, D. Perizzolo

Monsieur G. Marti, Maire, et MM. G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2018
 2. Communications du Bureau
 3. Communications du Maire
 4. Communications des Présidents de Commissions
 5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
 6. Nomination du bureau du conseil pour la période administrative 2018-2019
 7. Vote des comptes 2017
 - 7.1. Vote d'une délibération concernant les comptes de la commune de Puplinge
 - 7.2. Vote d'une délibération concernant les comptes de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement
 8. Proposition de M. NICOLE concernant la pose d'une borne de recharge pour véhicule électrique à Puplinge
 9. Proposition individuelles et questions
-

M. GRAND ouvre la séance à 20h30.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2018

Le PV, avec les modifications apportées, est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.

2. Communications du Bureau

M. GRAND informe que suite à la proposition de M. LÄDERACH, les documents de séance ne seront plus remis aux conseillers en format papier, mais sous forme informatique (disponibles sur CMNet à partir de 14h00 le jour de la séance du CM).

M. NICOLE présente une motion qu'il aimerait voir mise à l'ordre du jour de la présente séance. Elle concerne la pose d'une borne de recharge pour véhicule électrique à Puplinge.

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de traiter cette motion à l'ordre du jour de la présente séance (point 8).

3. Communications du Maire

M. le MAIRE informe :

- Groupement intercommunal de corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge

Les conseillers sont invités à assister à l'inspection de la compagnie de pompiers le samedi 26 mai à partir de 7h45, au local de la compagnie (début des exercices à 9h30 ; apéritif à 11h30).

- Personnel communal

Suite à une année probatoire supplémentaire, la nomination du cantonnier a été refusée et son engagement a été résilié pour la fin du mois de juin. Afin de mener sereinement une campagne de recrutement, il a été signé un contrat à durée déterminée avec M. Robin LEGGENHAGER, qui effectuait un stage de formation au service voirie.

Il a été officialisé, au 1^{er} mai, la nomination de M. Sébastien BARBASTE à la tête de notre service financier. Dans l'attente de l'engagement d'un aide-comptable, qui assumera les tâches que M. BARBASTE assumait jusqu'alors, il a été signé un contrat temporaire avec M. Maxime CABOT, lequel a été recommandé à l'Exécutif par le réviseur de la commune.

D'autres dossiers sont actuellement en procédure administrative. Le respect de l'instruction et de la sphère privée ne permet pas de donner plus d'information à ce jour les concernant.

Par ailleurs, le 27 avril, lors de son assemblée générale, l'association genevoise des Secrétaires communaux a procédé à la nomination de son nouveau comité. Notre Secrétaire général, M. ARTER, y a été nommé Vice-Secrétaire.

M. le MAIRE tient également à remercier Mme BENNICI pour son investissement, encore plus important que d'habitude, pour pallier l'absence de M. ARTER et permettre, entre autres, la poursuite des travaux du conseil municipal et des commissions dans les délais prévus.

4. Communications des Présidents de Commissions

- Commission Social – Jeunesse – Aînés

M. BRÜLHART informe que la prochaine séance de la commission est prévue pour le 7 juin.

Par ailleurs, l'inauguration du local des aînés a eu lieu le lundi 7 mai.

- Commission Solidarité Internationale
- M. FILLET informe que la prochaine séance de la commission aura lieu le mardi 29 mai.

Aucune information des présidents des autres commissions.

5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Aucune décision de l'ACG soumise au droit d'opposition.

6. Nomination du Bureau du Conseil pour la période administrative 2018-2019

Le Conseil municipal de la commune de Puplinge a élu, pour la période administrative s'étendant du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, les membres suivants pour former son bureau :

Par acclamation,
Président: Monsieur Didier NICOLE

Par acclamation,
Vice-Président : Monsieur Thomas HUNZIKER

Par acclamation,
Secrétaire : Monsieur Patrick ARTER *

Par acclamation,
Vice-Secrétaire : Monsieur Lucas LUISONI

* Cette personne n'a qu'une voix consultative, car elle fait partie de l'administration communale.

7. Comptes 2017 : vote d'une délibération concernant les comptes de la commune de Puplinge

M. GRAND passe la parole à M. HUNZIKER, président de la commission des Finances.

M. HUNZIKER informe que la commission des Finances s'est réunie le 30 avril dernier et a préavisé favorablement les comptes 2017 ainsi que la délibération relative. Les membres de la commission ont également eu connaissance du rapport de l'organe de révision.

M. GRAND soumet la délibération au vote.

Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement ;
 vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel ;
 vu le rapport de la commission finances, logements, naturalisations du 30 avril 2018 ;
 vu le rapport de la fiduciaire BfB du 30 avril 2018 ;
 vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 96, al. 1, de l'ancienne loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) ;
 sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de CHF 7'801'130.71 aux charges et de CHF 7'886'678.57 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 85'547.86 ;
3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de CHF 1'209'658.40 aux dépenses et de CHF 1'660'957.45 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF -451'299.05 ;
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF -451'299.05 par l'autofinancement à raison de CHF 3'932'558.07 au moyen de la somme de CHF 726'080.23 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 3'120'929.98 et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 85'547.86 ;
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 85'547.86 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017 ;
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de CHF 30'392'187.19 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	16'201'078.74 CHF
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>14'191'108.45 CHF</u>
Total de l'actif	30'392'187.19 CHF

et au passif un montant de CHF 30'392'187.19 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires	740'196.48 CHF
- Provisions (nature 24)	2'024'471.93 CHF
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	34'738.40 CHF
- Fortune nette (nature 29)	<u>27'592'780.38 CHF</u>
Total du passif	30'392'187.19 CHF

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élevaient au 31.12.2017 à CHF 5'791'868.-.

7. Comptes 2017 : vote d'une délibération concernant les comptes de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement

M. GRAND passe la parole à M. HUNZIKER.

M. HUNZIKER informe que les comptes 2017 de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement ont été approuvés par le Conseil de la fondation puis préavisés favorablement par la commission des Finances lors de sa séance du 30 avril.

M. GRAND soumet la délibération au vote.

Délibération pour l'approbation des comptes 2017 de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13.4.1984 ;

vu l'article 13, alinéa 2 des statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement du 22 février 2007 ;

vu la présentation des comptes 2017 et leur approbation au Conseil de Fondation le 22 février 2017 ;

vu la présentation à la commission des finances du 30 avril 2018 ;

vu le rapport de BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA du 30 avril 2018 ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1. D'approuver les comptes 2017 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, s'élevant aux produits à 2'409'326.38 CHF et aux charges à 1'709'644.54 CHF laissant apparaître un excédent de recettes de 699'681.84 CHF.
2. D'approuver le bilan au 31.12.2017 qui présente à l'actif et au passif un montant de 54'623'596.95 CHF.
3. Les fonds propres de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement s'élevaient au 31.12.2017 à 16'335'328.66 CHF.

8. Proposition de M. NICOLE concernant la pose d'une borne de recharge pour véhicule électrique à Puplinge

M. GRAND passe la parole à M. NICOLE.

M. NICOLE fait lecture du texte de sa proposition.

M. LÄDERACH demande s'il y a eu des demandes dans le village concernant des bornes de recharges pour véhicules électriques.

M. NICOLE répond par la négative mais ajoute que cette borne pourrait encourager les habitants à utiliser ce type d'installation à l'avenir.

Mme DI STASI demande à qui incombe la gérance des bornes déjà en service en ville de Genève.

M. NICOLE répond qu'elles sont gérées par l'Etat à travers la Fondation des parkings.

M. le MAIRE remarque qu'une loi récente oblige les constructeurs de parkings à prévoir désormais une installation de base dans chaque parking construit, qui permette aux véhicules électriques de se recharger.

M. GRAND soumet au vote le renvoi en commission de la motion concernant la pose à Puplinge d'une borne de recharge pour véhicule électrique.

Le renvoi de la motion en commission est approuvé à l'unanimité des membres présents.

9. Proposition individuelles et questions

M. RIEDWEG informe qu'il démissionnera du Grand Conseil le 15 mai, ainsi que du Conseil municipal de Puplinge le 30 juin.

Il évoque, entre autres souvenirs, sa première entrée au Conseil municipal de Puplinge en 1989, ainsi que ses efforts pour rendre pérenne la participation de l'UDC à la politique de la commune depuis 2011.

M. RIEDWEG remercie le Conseil municipal dans son entier pour l'accueil qui lui a été fait, et souhaite à tous une bonne continuation.

Applaudissements de l'assemblée.

M. ZWAHLEN propose que la commission Aménagement se penche sur le réaménagement de la salle communale de Puplinge, laquelle mériterait d'être remise en état en ce qui concerne notamment l'éclairage et la peinture.

M. le MAIRE répond que concernant les luminaires, les travaux ont été commandés. Cela dit, il confirme qu'une remise en état de la salle (peinture et carrelage notamment) est nécessaire.

M. ARTER informe que la peinture de la salle communale est au budget de cette année.

COMMUNE DE



La séance est levée à 21H15.

Le Président
Jérôme GRAND

Le Vice-Président
Didier NICOLE

Le Secrétaire
Patrick ARTER